

## Directive crédit à la consommation : et maintenant, la transposition

### EDITORIAL

C'est en avril 2000 que l'ASF rencontra pour la première fois les rédacteurs de ce qui était alors une première ébauche de la proposition de directive sur le crédit aux consommateurs. Le texte fleuve charriait alors de multiples dispositions sur le traitement du surendettement, les fichiers positifs, le crédit immobilier, les cautions, etc. Sans oublier bien sûr l'encadrement très strict du crédit à la consommation et la large place laissée à la reconnaissance mutuelle. Depuis, 98 autres déplacements à Bruxelles, auprès des services de la Commission et des parlementaires européens, ont été nécessaires à l'ASF pour expliquer la position de la profession au fur et à mesure de l'évolution du texte et jusque dans les dernières semaines de décembre. Il est très probable que la même énergie a été développée par toutes les parties prenantes : administrations européennes et nationales, représentants des professionnels et des consommateurs, députés européens et nationaux, experts, think tanks,...

C'est donc un dossier lourd qui vient de se clore avec le vote du Parlement européen, le 16 janvier dernier : une fois entérinée formellement par le Conseil et après la réécriture (formelle) des juristes-linguistes, la directive sera publiée au Journal officiel des Communautés européennes. Les Etats auront alors deux ans pour la transposer dans leur droit national.

Au final, la directive fait progresser les droits des consommateurs sans remettre en cause les équilibres réglementaires expérimentés avec succès dans les Etats membres. Ainsi, par exemple, en portant à 75 000 € le plafond des opérations couvertes par la protection, en créant la fiche d'informations standardisée qui permettra des comparaisons transfrontières ou encore en réglementant les mentions publicitaires, le texte euro-



péen satisfait des demandes des consommateurs. Les Français apprécient que soit préservé le système de délai de rétractation modulable qui a fait ses preuves depuis la loi Scrivener désormais trentenaire. Élément essentiel : le principe de l'harmonisation complète ciblée a pu être concrétisé. C'était l'un des enjeux majeurs dans l'élaboration de la directive. La même règle du jeu s'appliquera sur des points-clés à l'ensemble des prêteurs et emprunteurs de l'Union. C'est à l'évidence un pas notable vers un marché unique du crédit à la consommation, même si d'autres paramètres font encore obstacle à son parachèvement prochain, tels que la langue, le niveau de développement,

l'environnement juridique, etc. C'est aussi un rempart contre les tentations de « gold plating » qui pourraient séduire les Etats membres au moment de la transposition : il faudra appliquer toute la règle européenne, mais rien que la règle européenne.

On a compris que si l'étape bruxelloise de la directive est désormais derrière nous, notre vigilance doit à présent s'exercer pour que sa traduction dans le droit français ne soit pas l'occasion de rajouter encore aux contraintes qui pèsent sur le crédit à la consommation en France et qui expliquent, d'une part, que la directive ne bouleverse pas une réglementation nationale déjà très riche et, d'autre part, que le niveau d'endettement de nos concitoyens par cette forme de crédit soit très en-deçà de celui constaté chez nos grands voisins. En ces temps difficiles où tous les moteurs encore actifs de la croissance doivent être mis à contribution, on n'imagine pas qu'on bride davantage celui que constitue le crédit à la consommation. Pour que cette évidence ne soit pas perdue de vue, l'ASF se chargera de la rappeler.

**François Lemasson, Président**  
**Jean-Claude Nasse, Délégué général**

# L'ASF adhère à « Nos quartiers ont des talents »

Lancée en 2006 par le MEDEF <sup>(1)</sup>, l'Association « Nos quartiers ont des talents » s'est donnée pour mission d'aider à trouver un emploi les jeunes diplômés (au minimum Bac+4) issus prioritairement des quartiers populaires. Préparés aux codes de l'entreprise par des parrains déjà en place, ces jeunes sont ainsi prêts à intégrer dans les meilleures conditions le monde du travail. Plusieurs grandes entreprises de tous les secteurs économiques ont adhéré à cette Association, dont deux membres de l'ASF. Lors de sa séance de janvier, le Conseil de l'ASF a souhaité que notre Association apporte, par son adhésion, son soutien à cette démarche. Dans le cadre des parrainages qui seront proposés aux trois membres de notre équipe de permanents (Jean-Claude Nasse, Alain Lasseron, Karima Lachgar), votre

attention sera le cas échéant appelée sur des candidatures de qualité par voie de circulaires. Bien entendu, toute entreprise peut devenir membre en direct de « Nos quartiers ont des talents » dont l'action ne couvre, quant à présent, que la région parisienne.

(1) Initiative du MEDEF territorial  
MEDEF 93 Ouest



Déjà « 800 » jeunes diplômés embauchés grâce à notre dispositif !  
**NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS C'EST...**

- 1900 jeunes diplômés suivis en 2007
- 16 % visant le secteur de la finance-audit-gestion.
- 50 % d'entre eux recrutés en moins d'un an.
- 400 entreprises partenaires
- 650 parrains cadres et chefs d'entreprise

## **QUELS AVANTAGES POUR UNE ENTREPRISE ADHERENTE ?**

- **Une alternative originale pour le recrutement de vos futurs cadres :** venez découvrir dans notre CVthèque de jeunes talents motivés, disponibles immédiatement et sortant des circuits traditionnels de recrutement.
- **Un atout pour dynamiser vos équipes, le parrainage :** En donnant quelques heures de leur temps, les cadres dirigeants aident ces jeunes à valoriser leur projet professionnel, à reprendre confiance en eux et ouvrent leur réseau à ceux qui n'en ont pas. Grâce au parrainage collectif, votre entreprise intègre une action concrète de promotion de la diversité au cœur de sa politique de ressources humaines.
- **Une action créée par des entreprises, pour des entreprises, à forte couverture médiatique nationale :** en adhérant à notre opération qui bénéficie du soutien de Laurence Parisot, présidente d'honneur de « Nos quartiers ont des talents », et qui présente des résultats concrets et positifs, vous contribuez à son déploiement et votre propre entreprise bénéficie en retour d'un impact médiatique fort.

Vous êtes cadre, dirigeant d'entreprise ou simplement intéressé par notre opération, rejoignez notre réseau d'entreprises adhérentes et les 650 parrains/marraines qui nous font confiance !

Contact : [contact@nosquartiers-talents.com](mailto:contact@nosquartiers-talents.com)

Site internet : [www.nosquartiers-talents.com](http://www.nosquartiers-talents.com)

# L'impact de Bâle II sur l'affacturage en France

## Une conférence de l'International Factors Group

**D**evant 80 directeurs généraux d'établissements d'affacturage venus du monde entier (il y avait notamment des représentants du tout premier établissement chinois indépendant), réunis par l'IFG à Nice le 31 janvier, Alain Lasseron et Antoine de Chabot ont présenté l'expérience française de l'application aux factors français du dispositif de Bâle II relatif aux exigences de fonds propres des établissements de crédit <sup>(1)</sup>. Un historique de la nouvelle réglementation, partant du nouvel accord de convergence du Comité de Bâle pour aboutir à l'arrêté de février 2007 transposant la directive de juin 2006 de Bruxelles, a permis de récapituler les avancées obtenues pour le traitement de l'affacturage, dans la recherche desquelles l'ASF a été particulièrement active. Des modifications du texte d'origine étaient effectivement nécessaires du fait que la France est un des rares pays où les sociétés d'affacturage ont le statut d'établissement de crédit et doivent donc se soumettre di-

rectement à la réglementation bancaire, ce que les autorités françaises ont parfaitement compris en s'impliquant fortement sur le sujet dans la proposition d'amendements à la directive et dans le processus de transposition en France. Les réflexions menées par la profession au sein de l'ASF en vue de déterminer un modèle applicable à l'affacturage ont été retracées et un état des applications pratiques retenues par différents établissements français a été dressé. Il en ressortait notamment, pour certains qui ont choisi l'approche dite "avancée", une économie de fonds propres réglementaires, ce que des participants ont confirmé lors de l'échange de questions-réponses qui a suivi l'exposé. Ceci n'est, au fond, que la reconnaissance de la sécurité apportée par la garantie des créances et le professionnalisme des établissements d'affacturage. Reste à être attentif au traitement que réserveront les autorités de supervision au titre du Pilier II. Celles-ci sont, en effet, habilitées par ce volet réglementaire à demander des ajustements



de fonds propres au regard des stratégies, processus et systèmes de gestion et de contrôle interne des établissements. Tous éléments constituant pour les factors, on le sait, la base de leur métier et pour lesquels ils ne manquent pas d'arguments. La présentation de l'ASF a été suivie d'une revue d'actualité sur les nouveaux développements produits recensés au sein de l'IFG et par un exposé sur la migration d'un établissement vers un système informatique très innovant.

AL

(1) Le support de présentation est disponible sur le site de l'ASF [www.asf-france.com](http://www.asf-france.com)

## Mesures communautaires touchant aux placements financiers

### Enjeux et impacts pour les épargnants français

#### Etude EUROFI pour le CCSF

**L**e Comité consultatif du secteur financier a demandé à EUROFI d'élaborer une étude sur « les enjeux et impacts pour les épargnants français des mesures communautaires touchant aux placements financiers ». Un Comité de pilotage a été mis en place à cet effet, associant professionnels, pouvoirs publics, associations de consommateurs, organisations professionnelles (notamment l'ASF), nombre d'experts de la place financière de Paris, ainsi que les membres du Secrétariat général du CCSF. Ce Comité s'est réuni quatre fois entre mai et octobre 2007 pour finalement rendre publique la version définitive du rapport réalisé par EUROFI lors d'une réunion le 16 janvier 2008 au MINEFE. L'entrée en vigueur, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007, des dispositions de transposition de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF) définies dans l'ordonnance n° 2007-544 du 12 avril 2007, marque une étape décisive dans les relations entre les consommateurs-épargnants et les professionnels du secteur financier. Le Livre blanc de la Commission européenne sur les fonds d'investissement (OPCVM) (publié par la Commission européenne en novembre 2006) illustre également l'importance des relations consommateurs-professionnels dans le domaine des placements financiers. Il vise à lever les obstacles administratifs à la commercialisation transfrontière des fonds d'investissement et permettre aux investisseurs de faire des choix d'investissement en connaissance de cause en comptant sur l'aide objective et experte d'intermédiaires qualifiés. Dans ce contexte, l'étude en question examine en particulier les objectifs de la directive MIF et du Livre blanc sur les fonds d'investissement et leurs impacts prévisibles pour l'épargnant français. L'importance de ces enjeux sur les comportements justifie un effort exceptionnel d'accompagnement sur les plans de la pédagogie et de l'information de la part de l'ensemble des acteurs concernés. Le rapport est consultable sur le site du CCSF : <http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/> (Publications – Autres rapports et études) **PN**

## La Commission européenne encourage l'éducation financière des consommateurs

**L**a protection des consommateurs que promeut actuellement la Commission européenne repose en grande partie sur la bonne information des consommateurs. Côté professionnel, cette logique est à l'œuvre dans la nouvelle directive sur le crédit à la consommation votée en janvier 2008 par le Parlement européen et qui obligera les établissements de crédit à dispenser informations pré-contractuelles et contractuelles aux consommateurs sous une forme standardisée et renforcée. Le pendant logique de ces obligations des professionnels, c'est que les consommateurs soient eux-mêmes capables de comprendre les informations délivrées par les professionnels. A cette fin, la Commission européenne a publié le 18 décembre 2007 une communication

portant sur l'éducation financière des consommateurs. La Communication de la Commission n'est pas juridiquement contraignante pour les Etats-membres mais les incite à améliorer l'éducation financière du public. Elle est accompagnée d'une étude expliquant la méthodologie employée et les organismes consultés dans chaque Etat-membre pour parvenir à ces conclusions. Commentant le travail de ses services, le Commissaire pour le marché intérieur et les services Charlie McCreevy a rappelé que lorsque les consommateurs choisissent des produits financiers mal adaptés à leurs besoins et à leurs finances, ce n'est bon, ni pour eux-mêmes, ni pour les professionnels, ni pour l'économie en générale.

La Commission souhaiterait donc voir réduire l'asymétrie d'information entre professionnels et consommateurs. Elle définit un ensemble de principes de base destinés à fournir des orientations aux pourvoyeurs d'éducation financière en s'inspirant des meilleures pratiques actuelles. Ces principes sont en particulier largement inspirés du modèle anglais promu par la Financial Services Authority. Ils consistent notamment à permettre aux citoyens de bénéficier d'une éducation financière tout au long de leur vie, dès l'âge scolaire, à garantir l'impartialité et l'objectivité de l'éducation financière et à adapter les programmes de formation aux be-

soins réels du public visé. La Communication recommande en particulier aux Etats-membres l'**introduction dans les programmes scolaires du secondaire de cours de finance pratique**.

La Commission annonce également un certain nombre de mesures concrètes. Elle devrait publier une base de données de référence en ligne sur les **programmes d'éducation financière** et sur la recherche sur l'éducation financière. Elle prévoit également de perfectionner **Dolceta, l'outil de formation en ligne** (<http://www.dolceta.eu>) destiné aux enseignants qui peuvent s'inspirer des différents modules de formation. La Commission souhaiterait également créer un **réseau de formateurs** sur les services financiers afin de permettre un échange des bonnes pratiques dans les différents Etats-membres. Elle envisage enfin de débloquer des **fonds européens** pour des programmes de formation sur ces thèmes dans certains Etats-membres. La Commission européenne a donc bien pris conscience qu'un effort devait être accompli dans la formation financière du citoyen, afin d'en faire un citoyen responsable et informé. Elle devra également convaincre les Etats-membres du bien-fondé de sa démarche pour que celle-ci atteigne pleinement ses objectifs.

**Marc Jamet**  
*Euralia*

## De nouvelles têtes (bien faites) chez Eurofinas et Leaseurope

**L**es deux Fédérations se sont enrichies de nouvelles compétences avec l'arrivée de collaborateurs embauchés pour renforcer l'équipe en place. Du côté de Leaseurope, Marta Götz a rejoint le service statistiques et travaillera en étroite collaboration avec Jacqueline Mills. Elle assurera à terme le secrétariat des Comités statistiques de Leaseurope et d'Eurofinas. Par ailleurs, Maria Svrckova assure le secrétariat du Comité Automotif de Leaseurope, présidé depuis l'automne dernier par Vincent Rupied qui est par ailleurs Directeur international des relations corporate d'Arval. Côté Eurofinas, deux conseillers ont été embauchés pour reprendre les dossiers suivis par Michel Van Lierde jusqu'à son départ en décembre dernier. Chiara Facchinello, senior adviser, et Alexandre Giraud, adviser, se partageront les dossiers "services financiers de détail", dont notamment les futurs développements sur les intermédiaires de crédit, qui vont remplacer la DCC dans les sujets phares de la Fédération.

**MABS**

# L'activité des établissements spécialisés en 2007\*

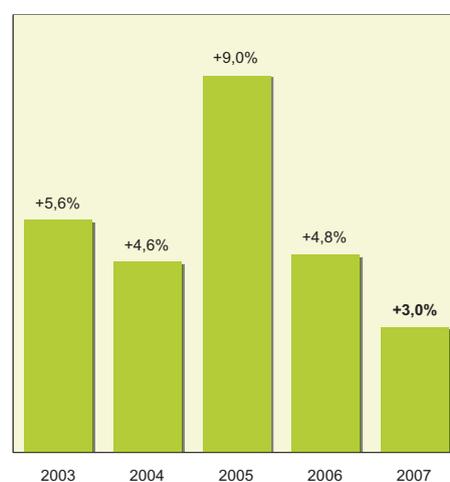
## Crédit à la consommation : ralentissement confirmé

**M**algré l'accélération enregistrée au second semestre (+3,6% par rapport à 2006 après +2,4% au premier semestre), plus particulièrement au cours des trois derniers mois (+4,4%), l'année 2007 se caractérise par un ralentissement d'ensemble confirmé de l'activité : les nouvelles opérations en crédit à la consommation des établissements spécialisés progressent de **+3%** à **44 Mds €** après +4,8% en 2006 et +9% en 2005, soit une croissance réduite des deux tiers en deux ans. Hormis la location avec option d'achat, où les nouveaux investissements progressent de +14,6% après +11,6% en 2006, tous les autres secteurs enregistrent un ralentissement (+10,4% pour les prêts personnels après +12% et +17,5% les deux années précédentes), voire un recul (-0,6% pour les nouvelles utilisations de crédits renouvelables, après cinq années consécutives de croissance, et -1,4% pour les financements affectés, après déjà -0,3% en 2006).

## Affacturation : nouvelle accélération de la croissance

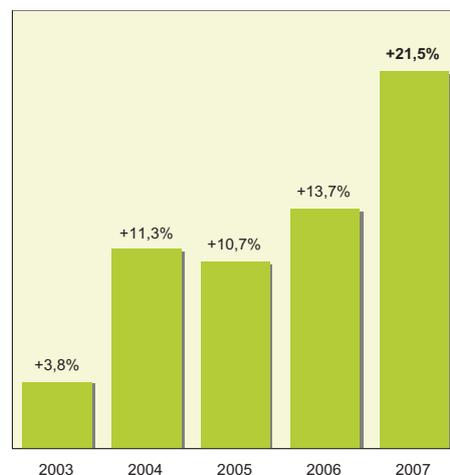
**A**près une hausse de +20,9% sur un an au premier semestre 2007, l'activité des sociétés d'affacturation s'est accélérée dans la seconde partie de l'année (+22,1%). Au total, la production de 2007 croît de **+21,5%** par rapport à 2006 (après +13,7% et +10,7% les deux années précédentes), soit la plus forte progression depuis 1998. Le montant des créances prises en charge s'est élevé à **121,7 Mds €**, dépassant pour la seconde année consécutive la barre des 100 Mds €.

Evolution annuelle de la production<sup>1</sup>



(1) Montant des nouvelles opérations

Evolution annuelle de la production<sup>2</sup>



(2) Montant des créances prises en charge

\*Les données relatives aux autres secteurs d'activité seront disponibles à la mi-février 2008

# Un nouveau service ASF sur internet

## Flux RSS (Rich Site Summary)

La technologie RSS permet l'extraction, sous forme synthétique, de contenus d'un site Web. Ce contenu peut-être récupéré de plusieurs manières :

- > à partir d'un navigateur comme Internet Explorer ou Firefox,
- > à partir d'un client de messagerie comme Outlook 2007,
- > à partir d'un mobile acceptant cette technologie.

**L'ASF vous propose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'accès à deux flux RSS.**

Le premier, situé sur la partie publique du site, reprend des informations telles que les taux, les statistiques, La Lettre de l'ASF, positions et observations de l'ASF sur des sujets d'actualité, manifestations, communiqués de presse, etc. Celui-ci est disponible pour Internet explorer 7, Firefox 2, Outlook 2007, la barre latérale de gadgets

Google et les mobiles qui acceptent les flux RSS. Le deuxième est situé sur la partie privée du site. Il informe les utilisateurs munis de codes d'accès à la partie privée de la parution des circulaires émises par l'ASF. Celui-ci est disponible pour Internet explorer 7 et Firefox 2. Ce flux étant situé sur une partie sécurisée, les mobiles ne pourront l'afficher et Outlook 2007 ne pourra pas l'actualiser. **EV**

**Vous pouvez ainsi être prévenu, globalement ou selon des rubriques, des nouveautés du site ASF en cliquant sur le logo  :**

Internet Explorer 7

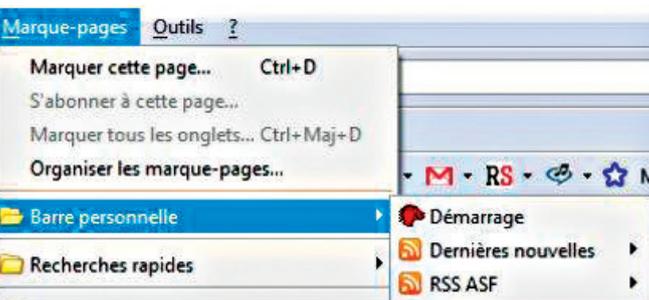


Firefox 2



Une fois l'abonnement à un flux validé, il est consultable sur ...

... le navigateur Internet explorer 7 via le volet d'exploration



... le navigateur Internet Firefox 2 via le marque page

... le client outlook 2007

( Pour ajouter un flux, cliquez sur le dossier flux RSS avec le clic de droite et choisissez l'option « Ajouter un nouveau Flux RSS ». Saisissez l'adresse du flux <http://www.asf-france.com/ASFRSS/RSSASF.XML> )



# Nouvelles du site de l'ASF

Le site asf-france.com fêtera ses 10 ans d'existence au mois de juin 2008. Il aura drainé lors de cette décennie près de 1 700 000 connexions et près de 6 000 000 de pages auront été visitées.

Année	Nombres de visites	Nombre de pdf téléchargés
2002	101 500	
2003	186 500	
2004	237 000	180 000
2005	358 000	236 000
2006	338 000	244 000
<b>2007</b>	<b>402 000</b>	<b>285 000</b>

## PALMARES 2007

Documents PDF	Nombre de téléchargements 2007	Rappel 2006
Brochures - Livrets	51 300	59 200
Textes juridiques issus du rapport annuel	47 950	15 000
La Lettre de l'ASF	24 850	17 500
Statistiques	24 800	21 700
Taux (intérêt, usure,...)	16 400	12 350
Actualité	10 750	6 000
Rapports annuels de l'ASF	8 100	6 850
Rapports du Médiateur	6 880	4 750

Le nombre d'inscrits au service « Vigilance circulaires » continue à croître passant de 995 à 1095 et concernant le service d'information par mail de la partie publique, le nombre d'inscrits est passé de 615 à 720. **EV**

## Le Moustique et l'Eléphant

Après que l'Eléphant, d'un puissant coup de trompe,  
Eut occis le Lion, souverain présumé,

Il fut nouveau roi proclamé,  
Avec tout ce qu'il faut et de faste et de pompe.  
Chacun des animaux vint lui faire sa cour.

On imagine leur discours  
Sans qu'il soit besoin de s'étendre.

Cependant le moustique eut un propos nouveau  
Qu'il pensait que le roi serait heureux d'entendre :

« Salut, grand roi du renouveau,  
Je te propose mon alliance !

Nos deux trompes unies, nous règnerons en paix. »

« Insignifiante engeance,

Je veux de toi silence et marques de respect. »

« Pourtant, ne sais-tu pas, repartit le Moustique

Qu'un micron de la gent qui pique  
Est largement plus efficient  
Que le même poids d'éléphant ? »

« Cette fois, dit le roi, la coupe est vraiment rase,  
Ote-toi de ma vue avant que je t'écrase ! »

Or, la nuit qui suivit, une souris rebelle  
Pénétra dans sa trompe. Objectif : la cervelle.

Ni les éternuements, ni les barrisements  
Ne firent reculer l'obstinée assassine.

Le Moustique, empruntant la royale narine,  
Seul obtint, à la fin, par ses harcèlements,

Que la souris batte en retraite,  
Lardée à la queue, à la tête.

La mort peut nous venir d'un petit ennemi,  
On peut devoir la vie au plus infime ami.

Esope et notre Jean l'ont dit dans leurs bestiaires,  
C'est aussi vrai dans les affaires.

JCN

# Relevé dans les ordres du jour

## FINANCEMENTS

### Financement des particuliers

#### Directive sur le crédit aux consommateurs

La directive sur le crédit aux consommateurs a été votée le 16 janvier par le Parlement européen. Le Conseil adoptera formellement le texte après les travaux de traduction des juristes linguistes. La transposition en droit national doit se faire dans un délai de deux ans. L'ASF a diffusé un communiqué de presse et a relevé les principaux points de la directive (cf. circulaire ASF 08.025 du 28 janvier 2008).

#### Ratio de liquidité

L'ASF suit les projets d'aménagement des ratios de liquidité en cours. De nombreuses réflexions se déroulent tant au niveau national (SGCB) qu'au niveau international (Comité de Bâle et CEBS), sachant qu'aucune réglementation internationale obligatoire n'existe pour l'instant.

#### « Consommateurs / ASF »

Le groupe de travail poursuit ses travaux relatifs à l'élaboration d'un livret d'accueil qui serait remis lors du dépôt d'un dossier de surendettement. La

Banque de France a accueilli favorablement cette initiative. Un échange de vues a également eu lieu sur la problématique des assurances emprunteur.

#### « Moyens de paiement »

L'ASF reste attentive aux discussions tenues notamment au sein de l'Eurosystem organisée à la BCE à Francfort où il a été question de la nécessité de soumettre à SEPA les « general purpose cards » dès lors qu'elles pourraient être utilisées chez plus d'un commerçant. Les représentants de l'EPC ont rappelé que les cartes privatives devaient être exclues de SEPA. La Banque de France maintient la position « ni contraindre, ni interdire » l'accès à SEPA défendue par l'ASF.

Pour la transposition de la directive services de paiement (DSP), une des difficultés concerne la définition du compte de paiement. L'ASF soutient que la création d'un compte de paiement ne s'impose pas aux établissements dès lors qu'un compte de crédit renouvelable existe et retrace l'ensemble des opérations.

Concernant la caducité des mandats de prélèvement en cas de non-utilisation, l'ASF, comme d'autres parties prenantes, demande à ce que le délai de non-utilisation soit porté à 36 mois (au lieu de 18 mois dans le projet de l'EPC).

#### « Décision unique d'autorisation de la CNIL »

La CNIL devrait proposer un texte modifié dès que les questions de la sécurisation des données informatiques recueillies par les prescripteurs et de l'anonymisation des données dans le cadre des bases de données gérant les scores auront été finalisées.

#### FICP : évolution de la tarification, voie descendante et voie montante via Internet (système POBI)

Les membres de l'inspection générale des finances en charge de la mission viennent d'être nommés. L'ASF a été conviée à une audition par la mission conjointe IGF/GBF, mandatée par M<sup>me</sup> la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi et par M. le Gouverneur de la Banque de France et relative au FICP. L'objectif est une meilleure réactivité et un enrichissement du FICP.

#### Politique de communication

L'ASF poursuit ses travaux en matière de communication, notamment l'élaboration d'un site Internet dédié au crédit à la consommation et le développement des relations avec les parlementaires. Par ailleurs, la Commission FEP a décidé de l'adhésion de l'ASF à la « Charte pour la promotion de l'authentification sur Internet ».

#### « Crédits à taux variable »

L'ASF a été auditionnée dans le cadre de la mission d'information parlementaire menée par Frédéric Lefebvre (député des Hauts de Seine) sur les emprunts immobiliers à taux variables.

#### Et aussi ...

- Réforme du gage automobile
- Travaux Bâle II FEP
- Groupe de travail suivi du surendettement
- Bonus écologique
- Travaux du CCSF sur le rachat de crédit
- Conformité et transposition de la troisième directive sur le blanchiment
- ...

## Financement des entreprises

### Travaux prudentiels

*Consultation du CEBS sur la révision des discrétions nationales*

L'ASF poursuit ses efforts pour le maintien jusqu'en 2012, voire la pérennisation, des diverses options nationales retenues par la Commission bancaire qui tiennent compte des particularités du crédit-bail. L'ASF a également agi auprès de la FBF et de Leaseurope et reste en attente de la position du CEBS, elle-même destinée à orienter la position de la Commission européenne.

Par ailleurs, une délégation de la Commission du crédit-bail immobilier a rencontré le Secrétariat général de la Commission bancaire pour échanger sur le projet de notice relative à COREP, plus spécifiquement sur l'application de la clause de dispense de la condition d'indépendance des revenus en fonction de l'état du marché immobilier<sup>1</sup>.

### Travaux comptables

L'ASF participe aux travaux du Conseil National de la Comptabilité visant à l'introduction d'un « taux d'intérêt effectif » (TIE) dans la réglementation française conformément au traitement des normes IAS. Ce taux d'actualisation concernerait notamment le calcul du provisionnement contentieux. Compte tenu des impacts en termes de provisionnement et des pratiques différentes concernant le traitement des commissions d'apporteurs, la profession maintient qu'elle n'est pas favorable à l'introduction du TIE dans les textes.

### Maintien de l'article 39 AB

Le dispositif d'amortissement exceptionnel en faveur de l'environnement prévu à l'article 39 AB du CGI a été reconduit par le Parlement pour une année.

### Réflexion lancée par l'Elysée - Nouveau régime CBI

Dans le cadre des demandes faites par la Présidence de la République, qui souhaite notamment développer le crédit aux entreprises, l'ASF travaille à la rédaction de propositions visant à mettre en valeur l'intérêt du crédit-bail dans le financement des PME et à justifier un rapprochement avec le régime des SIIC. Ces propositions seront renforcées par la cartographie du crédit-bail immobilier en France réalisée par l'ASF (voir encart).

### Partenariats publics privés et Sofergie

La Commission des Sofergie mène actuellement des démarches destinées à permettre aux Sofergie d'intervenir pleinement dans le cadre des contrats de partenariat public privé.

### Communication des Sofergie

Dans le cadre de ces actions de communication, la Commission Sofergie travaille au renforcement des liens avec l'ATEE (Association Technique Energie Environnement). Les membres de la Commission pourraient notamment participer davantage aux colloques et manifestations organisés par l'ATEE. Parallèlement, la Commission envisage la mise à jour du livret « Tous les avantages des financements réunis dans le choix Sofergie ».

### Et aussi

- TVA et transmission d'une universalité de patrimoine (TUP)
- Travaux du groupe de travail « IAS Fiscalité » consacré à la réforme de l'IAS 17
- Travaux du groupe de travail juridique « entreprise »
- Aménagement du régime des plus ou moins-values sur titres de sociétés à prépondérance immobilière pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ...

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

**Marie-Anne Bousquet-Suhit :**

**01 53 81 51 70**

**ma.bousquet@asf-france.com**

**Cyril Robin :**

**01 53 81 51 66**

**c.robin@asf-france.com**

## SERVICES FINANCIERS

### Affacturation

#### Communication

*Communication sur les statistiques :* le communiqué de presse sur les chiffres de production pourrait être enrichi de comparaisons avec les évolutions d'autres produits.

Plus généralement, la communication en affacturation mettra en avant le fait que les factors contribuent au financement de l'économie.

*Communication sur l'encours de financement aux PME :* l'ASF diffusera une déclaration consolidée des encours d'affacturation aux PME à partir des données restituées par la Banque de France.

#### Promotion de la profession

La Commission a chargé le groupe juridique d'examiner les propositions visant à promouvoir la profession élaborées par un groupe de travail ad hoc le 28 novembre dernier. Ces propositions ont notamment pour but d'obtenir des dispositifs réglementaires permettant aux factors d'améliorer encore l'appréciation des risques liés à leurs opérations et, ce faisant, de lever un frein majeur au développement de l'affacturation auprès de certaines catégories d'entreprises. ▶

(1) Article 21 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement issu de la transposition des directives nos 2006-48 et 2006-49 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 (voir Communications ASF n° 07.078 du 1er mars 2007 et 07.149 du 27 avril 2007).

# Relevé dans les ordres du jour

► Affacturation en gestion déléguée

Un groupe de travail ad hoc est chargé de procéder à une mise à jour des recommandations de la profession sur l'affacturation en gestion déléguée publiées en juin 2005. Il s'est réuni le 19 décembre. Après validation par la Commission, les recommandations modifiées seront transmises au SGCB.

Suite des travaux de l'Observatoire des délais de paiement

L'Observatoire des délais de paiement où siège l'ASF a remis le 18 décembre à Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat en charge des entreprises, un rapport qui véhicule une image favorable de l'affacturation : il contient ainsi un développement spécifique sur l'affacturation et deux propositions soutenant l'intervention des facteurs dans le financement des PME :

- « Le recours au factoring ne peut, en aucune façon, être considéré comme problématique dans les rapports entre entreprises. Si les entreprises décident d'y recourir, c'est dans le cadre d'un pro-

cessus d'externalisation de leurs comptes clients/fournisseurs. » ;  
- « Dans le cadre du soutien aux PME indépendantes, un accent d'information et d'amélioration particulier sera mis pour préciser à ces entreprises les documents requis, soutenir la dématérialisation des modes de règlement et soutenir éventuellement leur recours au factoring. »

Convention d'échange d'informations entre International Factors Group (IFG) et l'ASF

IFG et l'ASF ont conclu accord de collaboration portant sur un échange d'informations. La Commission a demandé qu'une offre semblable soit présentée à l'autre chaîne internationale d'affacturation (Factors Chain International – FCI). Un courrier en ce sens a donc été adressé par l'Association à FCI. Celle-ci fera connaître sa réponse après consultation de ses instances.

Intervention de l'ASF à la réunion du « General Managers Club » organisée par IFG le 31 janvier

Lors de la réunion du « General Managers Club » organisée par IFG le 31 janvier, Alain Lasseron, Délégué Général adjoint de l'ASF, et Antoine de Chabot, Responsable du secteur des services financiers et d'investissement, ont présenté l'impact de la réglementation Bâle II sur l'affacturation. (Voir article en page 3)

Dématérialisation des créances

Un groupe de travail du CFONB assure la veille sur les travaux relatifs à la dématérialisation des factures aux niveaux français, européen et international et de coupler la dématérialisation des factures avec la proposition de services de financement. Le groupe de travail suit aussi le projet Interfinance dont l'objectif est de développer un système d'échange normalisé entre les PME/TPE et la sphère financière. L'ASF participe à ces travaux.

**Cautions**

Jurisprudence « Constructeurs de maisons individuelles »

Les arrêts de renvoi rendus par la Cour d'appel de Nîmes le 2 octobre dernier ont confirmé l'analyse faite par la Cour de cassation de la qualification des garanties de livraison « constructeurs de maisons individuelles (CMI) » délivrées au profit des clients desdits constructeurs. Dans des arrêts rendus en 2006, la Haute Cour avait écarté la qualification de « cautions solidaires » donnée par la loi aux garanties CMI et remis en cause le recours exercé contre le constructeur (ou un autre garant) par l'établissement garant qui a payé le client à la suite de la défaillance du constructeur.

L'ASF a poursuivi ses travaux pour examiner les incidences potentielles de ces arrêts et pour déterminer des actions adaptées.

Organismes délivrant des cautions sans agrément / Instances

CORSA FINANCE : après de nombreux renvois, cette affaire dans laquelle l'ASF est partie civile a été jugée le 3 décembre dernier par le Tribunal correctionnel de Paris. Le principal protagoniste a été reconnu coupable de l'infraction d'exercice illégal du métier de banquier et condamné à 18 mois d'emprisonnement ferme. Il a fait appel de cette décision.

Réunion de la Section

Le 29 janvier s'est tenue une réunion de la Commission élargie à l'ensemble de la Section Cautions pour un échange de vues sur l'activité de tous ses membres. Elle fut aussi l'occasion notamment de faire un point sur les jurisprudences relatives à la qualification des cautions (cf. supra), ainsi que sur le traitement réservé aux garanties par les projets de modification de la directive TVA élaborés par la Commission européenne.

### SERVICES D'INVESTISSEMENT

#### Rencontre entre l'ASF et l'AMF

L'ASF a rencontré l'AMF pour un tour d'horizon des sujets d'actualité et, en particulier, la transposition de la MIF (question des rétrocessions), la formation des acteurs de marché et la médiation.

#### Transposition de la directive MIF

La directive MIF est entrée en vigueur début novembre. Les textes de transposition et les documents d'interprétation de l'AMF ont fait l'objet de communications ASF détaillées aux établissements concernés.

*Consultations AMF* : depuis l'entrée en vigueur, l'ASF a été saisie par l'AMF du projet d'instruction d'application de l'ordonnance du 12 avril 2007 relative aux marchés d'instruments financiers. Le texte a été soumis au groupe de travail MIF de l'ASF à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 6 décembre. Il a formulé une observation portant sur la catégorisation des clients. Le groupe de travail a aussi examiné deux séries de questions / réponses que l'AMF avait transmises à l'ASF pour consultation.

*Travaux du CCSF* : l'ASF a poursuivi sa participation aux travaux conduits par le CCSF visant à établir, en liaison avec Eurofi<sup>2</sup>, un rapport sur l'impact de la directive MIF et du Livre blanc relatif à la gestion d'actifs sur le consommateur. Ce rapport a été présenté au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi le 16 janvier. Il examine en particulier les objectifs de la directive MIF et du Livre blanc sur les fonds d'investissement et leurs impacts prévisibles pour l'épargnant français. (voir l'article en page 3).

*Rétrocessions* : la MIF (art 26 transposé à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF) encadre la possibilité pour un PSI de recevoir (ou de fournir) des rétrocessions de tiers (ou à des tiers). Elle soumet ainsi ces rétrocessions

au respect des obligations suivantes : transparence vis-à-vis du client, amélioration du service fourni au client et absence de conflit avec l'obligation faite aux PSI d'agir au mieux des intérêts de leurs clients. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif est source de nombreuses interrogations, notamment dans deux cas :

- cas des rétrocessions versées aux apporteurs d'affaires par les PSI gérant des mandats ou des OPCVM (interrogations sur la mise en œuvre des conditions de transparence et d'amélioration du service),
- cas des rétrocessions perçues, par les PSI gérant des mandats, des SGP gérant les OPCVM dans lesquels ils investissent (interrogations sur la mise en œuvre des trois conditions).

L'AMF n'a pas pour l'heure publié de doctrine qui viendrait préciser le dispositif et a renvoyé la réflexion au niveau des associations professionnelles.

L'ASF plaide pour que le nouveau régime ne conduise pas à remettre en cause le recours aux rétrocessions, notamment en matière de commercialisation d'OPCVM et de gestion sous mandat.

#### Formation des acteurs de marché

Le groupe de place animé par l'AMF, auquel participe l'ASF, poursuit ses travaux en vue de la mise en place d'un dispositif, « passeportable » le cas échéant, de certification professionnelle des connaissances pour les différents opérateurs de marché (négociateurs et vendeurs, analystes financiers, gérants, RCCI et RCSI, responsables des métiers du post-marché).

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

**Antoine de Chabot :**

**01 53 81 51 68**

**a.dechabot@asf-france.com**

**Grégoire Phélip :**

**01 53 81 51 64**

**g.phelip@asf-france.com**

# Relevé dans les ordres du jour

## **Réunion plénière**

La réunion plénière  
annuelle de la section  
MT-PSI est fixée au

**jeudi 3 avril à 11 heures.**

(2) Enceinte de réflexion composée d'une vingtaine d'institutions financières

## Jean-Marc Mignerey, Homme de l'année 2007

La première édition des Leasing Awards de Leasing Life, le groupe d'éditions spécialisé anglais, s'est déroulée au cours d'un dîner organisé à Bruxelles en décembre dernier. Triomphant de trois autres « nommés » également prestigieux, Jean-Marc Mignerey a été élu par ses pairs « Homme du leasing pour l'année 2007 ». Sont ainsi récompensées son action à la présidence de Leaseurope pendant son mandat de deux ans venu à son terme en octobre dernier et l'expansion de SG Equipment France dont il est directeur général : « Jean-Marc a conduit une période de changement de Leaseurope au moment où la fusion avec Ecatra devenait une réalité tout en accentuant le lobbying de la Fédération auprès de la Commission européenne. Jean-Marc a travaillé à la promotion du leasing européen non seulement au sein de

*l'Union, mais au-delà. Il a accompli cette tâche tout en assumant la responsabilité d'une des plus florissantes sociétés de leasing européennes. Une société qu'il a fait progresser en Europe, mais aussi jusqu'en Asie du Pacifique, en Chine et en Amérique. »*

Les autres récompenses ont été décernées à :

Genkenleasing (Allemagne), Vendor leasing de l'année, Pitney Bowes Financial Services International (Royaume-Uni), Captive de l'année, UniCredit Leasing (Italie), Contrat de leasing de l'année, pour le marché de 158 millions d'euros passé avec la ville de Zagreb finançant 79 tramways à la pointe de la technologie.

L'ASF adresse ses vives félicitations à Jean-Marc Mignerey pour cette distinction qui honore la profession française du leasing.



JCN

### AU CONSEIL

Début 2008, le Conseil de l'ASF a dû prendre acte du départ de trois de ses membres :

**Patrick Brault**, à la suite de l'absorption par NATIXIS d'IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK,

**Alain Martinez**, nommé directeur général de PSA ITALIE,

**Hubert de Pelet**, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil procédera en mars aux cooptations permettant de pourvoir les sièges ainsi laissés vacants.

### DANS LES COMMISSIONS

#### Commission affacturage

**Pascal Ordonneau**, qui a quitté ses fonctions de Président-Directeur Général d'ELYSÉES FACTOR, a renoncé à son siège de membre titulaire de la Commission affacturage.

#### Commission sociale

**Agnès Coulombe**, Directeur des Ressources humaines d'EUROFACTOR, a été cooptée pour succéder à **Jean-Pierre Courtet**.

Carnet

# Les nouveaux dirigeants

(CECEI des 27 novembre et 19 décembre 2007)

## Financement de l'équipement

**Laurent AUBINEAU** : Président-Directeur Général de la COMPAGNIE POUR LA LOCATION DE VEHICULES - CLV

**Frédéric COIN** : Président de SOGELEASE BDP

**Jean-Hugues DELVOLVÉ** : Directeur Général de PRIORIS S.A.S. et de SEFIA

**Bertrand GOUSSET** : Membre de l'organe collégial de direction de MFF

**Alain LACROIX** : Président de NATIXIS FINANCEMENT

**François-Xavier LOUIS** : Directeur de SOREFI - SOCIETE REUNIONNAISE DE FINANCEMENT et de REUNIBAIL

**Vincent PINELLI** : Membre de l'organe collégial de direction de SAME DEUTZ-FAHR FINANCE

**Eric RINGEVAL** : Directeur Général Délégué de C.G.L. - COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS

## Financement de l'immobilier

**Bernard BARRAL** : Directeur de FRANCETEL

**Jacques LESIEUR** : Directeur Général Délégué de HSBC REAL ESTATE LEASING (FRANCE)

**Pierre RUBAN** : Directeur Général de NORBAIL SOFERGIE

**Guillaume TOUZE** : Président de BARFIMMO - BARCLAYS FINANCEMENTS IMMOBILIERS

## Services financiers

**Isabelle CARIOU** : Directeur Général d'ESTER FINANCE TITRISATION

**Olivier DHUIME** : Directeur Général de FORTIS COMMERCIAL FINANCE S.A.S.

**Raoul LABBE de la GENARDIERE** : Directeur Général Délégué de CGA - COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE

**Claude NAHOUM** : Membre du Directoire de SOMUPACA - SOCIETE COOPERATIVE ET MUTUELLE DE LA REGION P.A.C.A.

**Marie-Cécile PLESSIX** : Directeur Général Délégué de la COMPAGNIE FINANCIERE DE PARIS

Les adhérents

Section	381 adhérents à l'ASF		
	Membres <sup>1</sup>	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	18	-	-
Crédit-bail immobilier	42	-	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	52	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	67	8	-
Financement immobilier (y compris Crédit Immobilier de France)	20	11	-
Maisons de titres et autres prestataires en services d'investissement (dont entreprises d'investissement)	57 (37)	- (-)	- (-)
Sociétés de caution	36	-	-
Sociétés de crédit foncier	2	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	12	-	-
Sofergie	10	-	-
Activités diverses	28	4	-
Hors sections	-	-	10
<b>TOTAL<sup>2</sup></b>	<b>347</b>	<b>24</b>	<b>10</b>

1 / Membres de droit et membres affiliés

2 / Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale

# Les nouveaux membres

## MEMBRES DE DROIT

### **BANQUES POPULAIRES COVERED BONDS**

ETABLISSEMENT AGREE EN VUE DE REFINANCER  
DES CREDITS IMMOBILIERS CONSENTIS  
PAR LES BANQUES POPULAIRES REGIONALES.

*Président du Directoire* : **Alain DAVID**

*Membre du Directoire* : **Dominique ZIEGLER**

### **CREDIT AGRICOLE COVERED BONDS**

ETABLISSEMENT AGREE EN VUE DE REFINANCER  
DES CREDITS IMMOBILIERS CONSENTIS  
PAR LES ENTITES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE.

*Président* : **Pierre DERAJINSKI**

*Directeur Général* : **Nadine FEDON**

## MEMBRES AFFILIÉS

### **CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE**

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL.

*Président* : **François DOMINICI**

### **OFI MANDATS**

SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE  
DU GROUPE OFI.

*Président du Directoire* : **Maxime du CHAYLA**

*Directeur Général* : **Bruno JONARD**

*Membre du Directoire* : **Stéphane DORLENCOURT**

### **OFI QUANT**

SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE  
DU GROUPE OFI.

*Président* : **Gérard BOURRET**

*Directeur Général* : **Pascal AUGER**

*Directeur Général Délégué* : **Nicolas VAUTHIER**

## MEMBRE CORRESPONDANT

### **SANTANDER CONSUMER FRANCE**

BANQUE AGREEE EN VUE DE REALISER DES  
OPERATIONS DE FINANCEMENT D'ACQUISITION  
DE TOUS TYPES DE VEHICULES TERRESTRES  
A MOTEUR (NEUFS OU D'OCCASION).

*Président* : **Pedro Manuel GUIJARRO ZUBIZARRETA**

*Directeur Général* : **Charles BERKOVITS**

*Directeur Général Délégué* : **Gianluca VIDILI**

## MEMBRE ASSOCIÉ

### **HEWLETT-PACKARD INTERNATIONAL BANK LIMITED**

BANQUE IRLANDAISE PROPOSANT, EN LIBRE  
PRESTATION DE SERVICES, DES SOLUTIONS  
DE FINANCEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE  
HEWLETT-PACKARD A DESTINATION  
DES ENTREPRISES.

## SUR VOTRE AGENDA

### **Assemblée Générale de l'ASF**

Mercredi **11 juin 2008** à 10 h (au Pavillon Gabriel)

**Christian Noyer**, Gouverneur de la Banque de France  
sera notre invité d'honneur à 12 heures.

## STAGES 2008

Fiches et programme complet sur notre site ASFFOR : [www.asffor.fr](http://www.asffor.fr)

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
<b>Loi de sauvegarde des entreprises sur le recouvrement des créances financières</b>	<b>Sabine HUTTLINGER</b> Avocat à la Cour, ancien chef de service juridique d'une société financière	aux collaborateurs des services contentieux	le 11 mars	1076,40 € TTC 900,00 € HT
<b>Adapter vos dispositifs aux évolutions de la réglementation AMF</b>	<b>Marie-Agnès NICOLET</b> Associée et Directrice Générale d'Audisoft Consultants	aux collaborateurs des entreprises d'investissement	le 12 mars	897,00 € TTC 750,00 € HT
<b>La prise de parole en public</b>	<b>Lionelle CLOOS</b> Consultante spécialisée dans les techniques de négociation et de recouvrement	à toute personne ayant à prendre la parole en public	les 12 et 13 mars	777,40 € TTC 650,00 € HT
<b>Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières</b>	<b>Jérôme CUELLO</b> Directeur comptable adjoint du groupe FRANFINANCE <b>Sabine HUTTLINGER</b> Avocat à la Cour, ancien chef de service juridique de la branche entreprise d'une société financière	aux employés et jeunes cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit-bail mobilier)	du 18 au 20 mars	956,80 € TTC 800,00 € HT
<b>Les Normes internationales d'informations financières IAS/IFRS</b>	<b>Nicolas VAN PRAAG</b> Chargé de cours à l'Université de Paris-Dauphine et au groupe HEC, consultant	aux analystes crédit, analystes financiers, directeurs crédit, ou toute personne impliquée dans la fonction crédit aux entreprises	les 8 et 9 avril	1315,60 € TTC 1100,00 € HT
<b>Contrôle interne Pilier II</b>	<b>Pierrette BLANC</b> Ancien adjoint de direction au SGCB, diplômée d'expertise comptable, formateur-conseil en réglementation et comptabilité bancaires	à toute personne impliquée dans la mise en place ou le suivi du contrôle interne	le 10 avril	598,00 € TTC 500,00 € HT
<b>Le crédit-bail immobilier</b>	<b>Olivier RICHÉ</b> Directeur général de COFITEM-COFIMUR <b>Philippe LEROY</b> Responsable de la valorisation et des risques immobiliers d'OSEO BDPME <b>Sylvie LACOURT</b> Directeur CBI Crédit Foncier Groupe Caisses d'Epargne	à tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier	du 13 au 15 mai	1315,60 € TTC 1100,00 € HT
<b>La retraite : une nouvelle vie à préparer</b>	<b>Françoise STRAUSS</b> Consultante	à tout public	les 4 et 5 juin	837,20 € TTC 700,00 € HT
<b>Etats de la Commission Bancaire</b>	<b>Pierrette BLANC</b> (voir ci-dessus)	aux services comptables et financiers	du 10 au 12 juin	1315,60 € TTC 1100,00 € HT

\* Par personne et hors frais de repas

# Solution des mots croisés (Lettre n°128)

## HORIZONTALEMENT

**1** Bénéficie d'un certain crédit / **2** Fait parfois l'anse - Peut se rencontrer chez des objets pourtant inanimés - Connu / **3** 1100 - Ancienne dispensatrice publique de nouvelles / **4** Contradiction - Pause économique à la Oulianov / **5** Pour Céline, à crédit et à rebours - Spécialiste des lices / **6** Grandes ceintures - Garantit l'ancienneté du flacon / **7** Auteur d'Andromaque / **8** Se préoccupe peu de l'ancienneté du flacon - Rongeur somnolent / **9** Bichonnent les cracks - Référence gaulloise bondissante... et européenne / **10** Boy de retour - Torture des portugaises / **11** Les deux cinquièmes d'un tiers - Roi africain - Presqu'île désormais / **12** A Rome, sentaient la paille humide

## VERTICALEMENT

**1** En partie double / **2** Ancêtres de César - Façon de s'exprimer du nouveau-né / **3** Dans le vent arrière - Précéda Edith rue de Varenne / **4** Passe-partout - Protège la couche par le bas / **5** Rend fiévreux - Possessif - Situé / **6** Pas forcément pour autant mal taillées - Part de morceau de volaille / **7** Déteste le grand capital ou adore la monnaie de singe - Vieux Machin / **8** Peuvent devenir bonnes lorsqu'elles ne sont plus petites - Des initiales pour le 3<sup>ème</sup> homme / **9** Base de lancement - Année peu civile / **10** Porte des manchettes - Ont leurs quartiers / **11** Peu replets - Départ d'Irlande / **12** Empêche de jouir de ce qui nous appartient

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	O	N	S	O	M	M	A	T	I	O	N
2	O	S	I	E	R		A	M	E		S	U
3	M	C		S		C	R	I	E	U	S	E
4	P	A	R	A	D	O	X	E		N	E	P
5	T	R	O	M		T	I	S	S	E	U	R
6	A	S	C	E	S	E	S		C		X	O
7	B		A		E	E	T	I	O	N		P
8	I	V	R	E	S	S	E		L	O	I	R
9	L	A	D	S				C	A	B	R	I
10	I	G		E	S	S	O	R	I	L	L	E
11	T	I		L	I	O	N		R	E		T
12	E	R	G	A	S	T	U	L	E	S		E

## SOMMAIRE

### ACTUALITE

- P 1** Editorial - Directive crédit à la consommation : et maintenant, la transposition
- P 2** L'ASF adhère à « Nos quartiers ont des talents »
- P 3** Conférence IFG à Nice : affacturage et Bâle II / Etude EUROFI pour le CCSF
- P 4** Europe : l'éducation financière des consommateurs /

- Nouveaux collaborateurs d'Eurofinas et Leaseurope
- P 5** L'activité des établissements spécialisés en 2007
- VIE DE L'ASF**
- P 6** Un nouveau service ASF sur internet
- P 7** Nouvelles du site de l'ASF / Le Moustique et l'Eléphant
- P 8 à 11** Relevé dans les ordres du jour

- P 12** Jean-Marc Mignerey, Homme de l'année 2007 / Carnet
- P 13** Les nouveaux dirigeants / Les adhérents
- P 14** Les nouveaux membres
- P 15** Stages ASFFOR 2008
- P 16** Solution des mots croisés
- DOCUMENT ENCARTÉ**
- 1986/2006 - 20 ans de concours du crédit-bail au financement de l'immobilier d'entreprise

La Lettre de l'ASF n° 129 est tirée à 3000 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : François Lemasson, Président de l'ASF - Rédacteur en chef : Jean-Claude Nasse, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé (tel : 06 60 87 28 15) - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont également collaboré : Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Anne Delaleu

Marc Jamet (Euralia) - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Michel Vaquer - Eric Voisin

1986 / 2006

# 20 ans de concours du crédit-bail au financement de l'immobilier d'entreprise

---

<b>1. Introduction :</b>	
le crédit-bail immobilier, les raisons d'un succès .....	II
<b>2. Vingt ans d'engagements cumulés</b>	
en crédit-bail immobilier :	
vue d'ensemble de la situation à fin 2006	
- Les différents types de locaux .....	III
- L'implantation géographique des locaux .....	IV
<b>3. Cartographie 2006 : analyse par types de locaux</b>	
- Les locaux industriels .....	V
- Les locaux commerciaux .....	VI
- Les locaux de bureaux .....	VII
- Les autres locaux .....	VIII

## 1. Introduction : le crédit-bail immobilier, les raisons d'un succès

### Un régime juridique spécifique ...

**S**ur le plan juridique, trois éléments fondamentaux et liés caractérisent le contrat de crédit-bail immobilier : il s'agit d'une opération de location - en général sur la durée d'utilisation économique du bien -, concernant un bien immobilier à usage professionnel, assortie d'une promesse unilatérale de vente. A l'issue du contrat, le preneur a le choix entre trois options : soit le rachat du bien pour un montant fixé dès l'origine (valeur résiduelle, qui doit tenir compte au moins pour partie des versements effectués à titre de loyers), soit la poursuite de la location, soit, enfin, la restitution du bien à son propriétaire, c'est-à-dire le crédit-bailleur.

### ... qui permet un financement adapté

Ces éléments fondamentaux du contrat de crédit-bail expliquent en grande partie l'intérêt économique de la formule. En particulier, la garantie que constitue pour le bailleur la propriété du bien est fondamentale : c'est elle qui explique principalement le succès du produit auprès d'entreprises accédant par ailleurs difficilement aux financements traditionnels dans la mesure où c'est parce qu'il conserve la propriété de l'immeuble que l'établissement de crédit-bail est en mesure d'accorder plus facilement un financement, étant à même de prendre des risques plus importants que s'il ne disposait que d'un droit personnel ou hypothécaire à l'encontre de l'utilisateur du bien. De là les différents avantages que présente le crédit-bail pour l'entreprise utilisatrice : un financement total de l'investissement TTC (le crédit bancaire classique nécessite un apport initial et ne comprend jamais la TVA), une réponse rapide à la demande

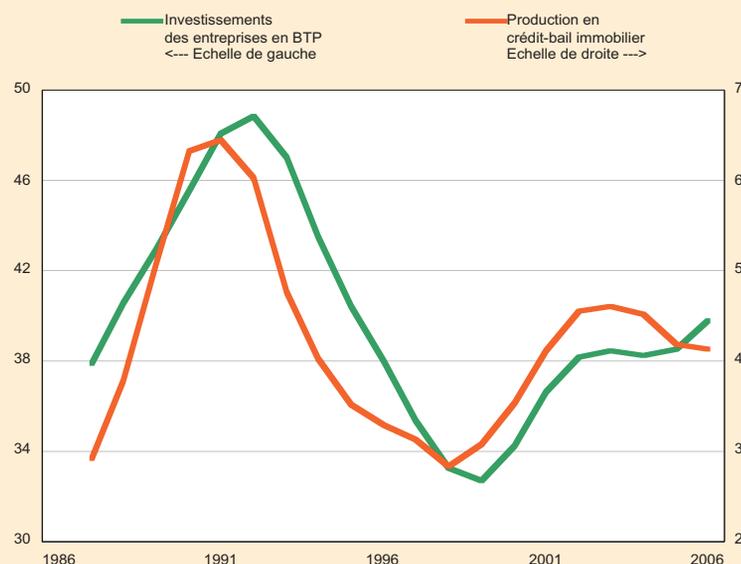
de financement, une grande souplesse dans la mise au point du contrat (barèmes personnalisés adaptés aux caractéristiques de l'activité), des prestations accessoires (assistance administrative, assurances spécifiques, etc.), une optimisation financière (le crédit-bail permet de préserver la trésorerie de l'entreprise qui conserve ainsi les fonds propres nécessaires au financement des besoins de son exploitation).

### Résultat : 63 000 immeubles à usage professionnel financés sur 20 ans pour près de 100 Mds €

Au cours des deux dernières décennies, le crédit-bail immobilier a apporté une contribution précieuse à l'effort d'investissement immobilier des entreprises françaises : de 1986 à 2006, c'est près de 100 Mds € (valeur constante 2006) qui auront été investis, représentant plus de 63 000 immeubles de nature variée (usines, entrepôts, supermarchés, bureaux, hôtels, cliniques ...) répartis dans tous les départements français.

Cette technique de financement est étroitement corrélée à la demande d'investissement des agents économiques dont elle accentue, tant à la hausse qu'à la baisse, les tendances de fond. Les courbes des nouveaux engagements en crédit-bail et des investissements des entreprises en BTP apparaissent pratiquement homothétiques sur les vingt dernières années, reproduisant les mêmes phases d'évolution : tendance à une forte montée en puissance jusqu'au pic du début des années 1990 suivi d'un recul accentué précédant le nouvel essor du début de la décennie 2000, croissance elle-même stoppée en 2001/2002 avant les signes de reprise qui se font jour depuis 2005/2006.

Evolution comparées des investissements immobiliers des entreprises et de la production en crédit-bail immobilier\*

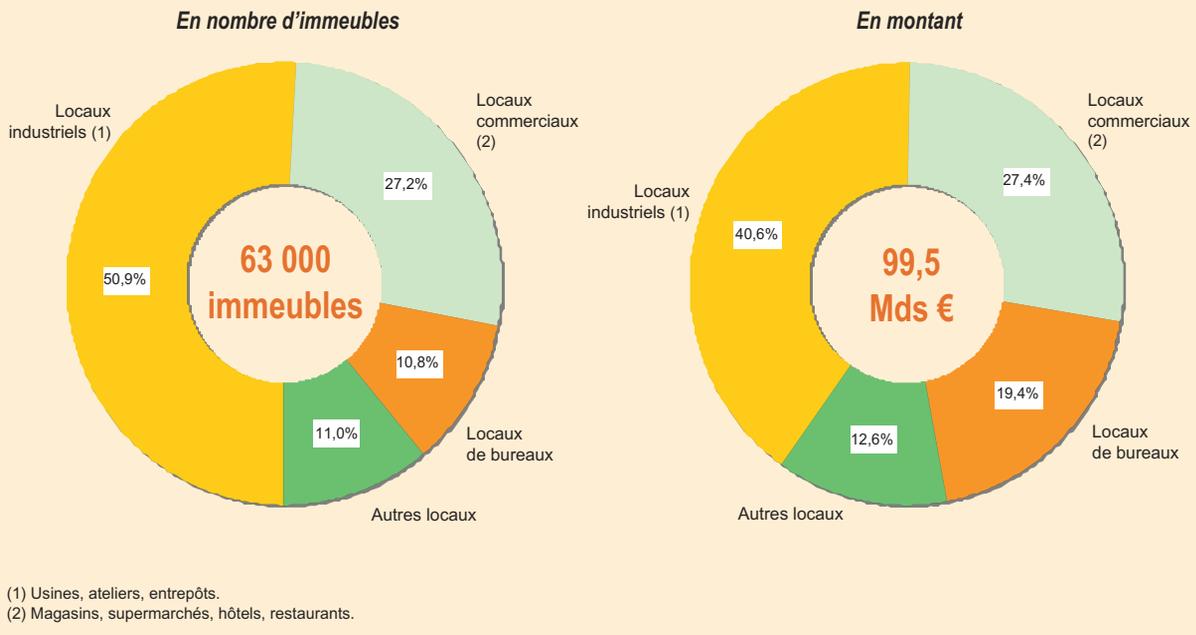


\* Moyennes mobiles sur trois ans. Milliards d'euros 2000. Sources : INSEE et ASF.

## 2. Vingt ans d'engagements cumulés en crédit-bail immobilier : vue d'ensemble de la situation à fin 2006

### Les différents types de locaux

En % du total de la production cumulée 1986 / 2006



Les engagements cumulés en crédit-bail immobilier sur la période 1986 / 2006 représentent **63 139 immeubles** pour un montant de **99,5 Mds €** (monnaie constante valeur 2006).

Dans cet ensemble, on distingue **quatre grandes catégories de locaux** :

- les **locaux industriels** (usines, ateliers, entrepôts) constituent la **première composante** avec **32 161 immeubles** (50,9% du total), pour un montant de **40,4 Mds €** (40,6% du total) et un montant moyen par opération de 1,3 million € ;

- les **locaux commerciaux** (magasins, supermarchés, hôtels, restaurants) entrent pour **17 197 immeubles** (27,2% du total) pour un montant de **27,2 Mds €** (27,4% du total), soit des opérations d'un montant unitaire moyen de 1,6 million € ;

- les **locaux de bureaux** représentent **6 830 immeubles** (10,8% du total) pour **19,3 Mds €** (19,4% du total), soit un montant unitaire moyen de 2,8 millions €.

- enfin, **6 951 locaux divers** (11% du total) représentent, avec **12,6 Mds €**, 12,6% du volume total, pour 1,8 million € de montant unitaire moyen.

Engagements cumulés en crédit-bail immobilier (1986 / 2006)	En montant		En nombre d'immeubles		Montant moyen (milliers €)
	(millions € valeur 2006)	En % du total	(unités)	En % du total	
<b>Total</b>	<b>99 463</b>	<b>100,0%</b>	<b>63 139</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 575</b>
Locaux industriels (usines, ateliers, entrepôts)	40 373	40,6%	32 161	50,9%	1 255
Locaux commerciaux (magasins, supermarchés, hôtels, restaurants)	27 226	27,4%	17 197	27,2%	1 583
Locaux de bureaux	19 282	19,4%	6 830	10,8%	2 823
Autres locaux	12 582	12,6%	6 951	11,0%	1 810

## L'implantation géographique des locaux

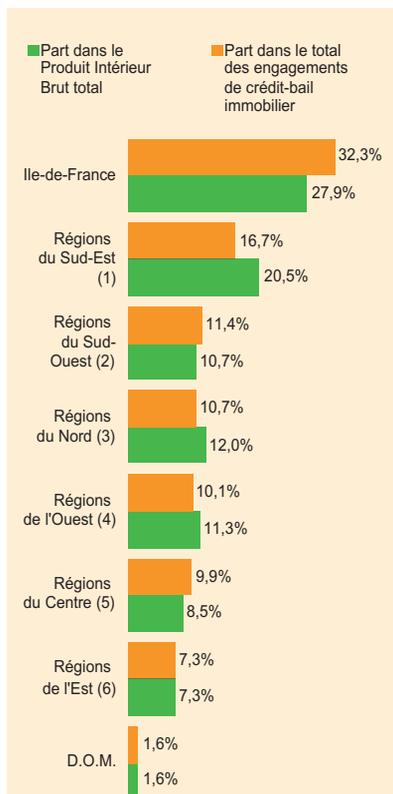
La production cumulée des sociétés de crédit-bail immobilier sur la période 1986 / 2006 se répartit entre tous les départements, sans exception.

L'ensemble du tissu économique national est ainsi irrigué de façon équilibrée. Si l'Ile-de-France confirme ici le premier rang régional qui est le sien en termes de création de richesse (28% du Produit Intérieur Brut national, à rapprocher de sa part dans les engagements en crédit-bail immobilier, soit 18% en nombre d'immeubles et 32% en montant), l'ensemble des autres régions représentent la plus grande partie de l'activité : **82% des immeubles** financés par crédit-bail immobilier (68% en montant) **sont situés hors Ile-de-France.**

**Les cinq plus importantes régions** (Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Bretagne et Aquitaine) concentrent **près de 50% du total** des engagements en nombre d'immeubles ; les 10 premières 70%.

### Crédit-bail immobilier et Produit Intérieur Brut

On constate une étroite corrélation entre le poids respectif des différentes régions en termes de PIB et la répartition géographique des engagements en crédit-bail immobilier (en termes de volume).



(1) Languedoc-Roussillon, PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse), Rhône-Alpes.

(2) Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes.

(3) Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie.

(4) Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire.

(5) Auvergne, Bourgogne, Centre, Limousin.

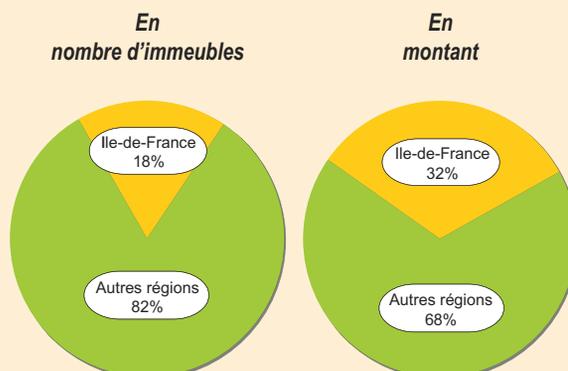
(6) Alsace, Franche-Comté, Lorraine.

### Données chiffrées selon l'implantation géographique (régions par ordre alphabétique)

	En montant (millions € valeur 2006)	En % du total	En nombre d'immeubles (unités)	En % du total	Montant moyen (milliers €)
<b>Total</b>	<b>99 463</b>	<b>100,0%</b>	<b>63 139</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 575</b>
Alsace	2 707	2,7%	1 865	3,0%	1 451
Aquitaine	4 924	5,0%	3 733	5,9%	1 319
Auvergne	1 835	1,8%	1 802	2,9%	1 018
Basse-Normandie	1 504	1,5%	1 242	2,0%	1 211
Bourgogne	2 607	2,6%	2 553	4,0%	1 021
Bretagne	5 037	5,1%	4 175	6,6%	1 207
Centre	4 588	4,6%	3 360	5,3%	1 365
Champagne-Ardenne	1 552	1,6%	1 254	2,0%	1 238
D.O.M.	1 636	1,6%	865	1,4%	1 891
Franche-Comté	1 769	1,8%	1 618	2,6%	1 093
Haute-Normandie	2 733	2,7%	1 697	2,7%	1 610
Ile-de-France	32 101	32,3%	11 179	17,7%	2 872
Languedoc-Roussillon	2 514	2,5%	1 986	3,1%	1 266
Limousin	834	0,8%	648	1,0%	1 287
Lorraine	2 759	2,8%	2 133	3,4%	1 294
Midi-Pyrénées	4 172	4,2%	2 977	4,7%	1 401
Nord-Pas de Calais	3 458	3,5%	2 287	3,6%	1 512
PACA*	6 070	6,1%	3 831	6,1%	1 584
Pays de la Loire	3 476	3,5%	3 354	5,3%	1 036
Picardie	2 912	2,9%	1 839	2,9%	1 583
Poitou-Charentes	2 286	2,3%	2 286	3,6%	1 000
Rhône-Alpes	7 990	8,0%	6 455	10,2%	1 238

\* Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

En % du total des engagements cumulés 1986 / 2006



### 3. Cartographie 2006 : analyse par types de locaux

## Les locaux industriels

**Plus de 32 000 immeubles  
dont 87% hors Ile-de-France**

Avec **32 161 immeubles**, soit **50,9% du total** du parc, les locaux industriels (usines, ateliers, entrepôts ...) constituent la **première composante des engagements** cumulés des vingt dernières années des sociétés de crédit-bail immobilier au plan national.

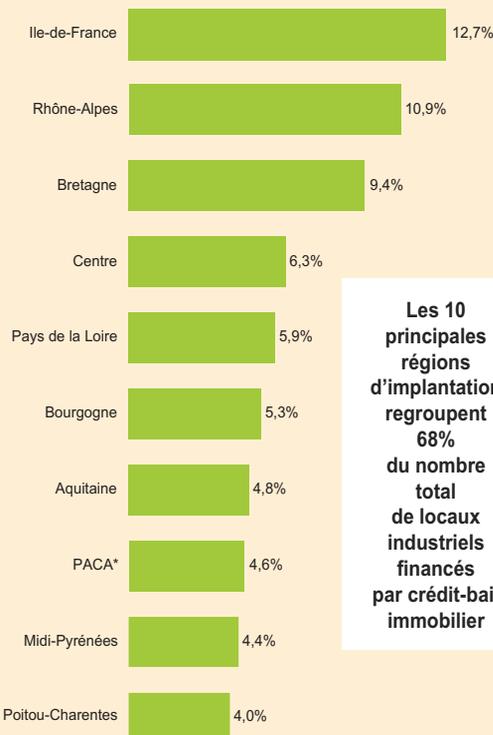
Sur le plan géographique, les dix principales régions d'implantation regroupent 68% du nombre total de locaux industriels, dont 13% pour l'Ile-de-France (part la plus importante) et 55% pour les autres régions. Au total, **87% des locaux sont situés hors Ile-de-France**.

La part relative la plus importante se situe en Bretagne : dans cette région, sur 100 immeubles professionnels financés par crédit-bail immobilier, 73 sont des locaux industriels (cette proportion tombe à 37 pour 100 en Ile-de-France).

Ces locaux représentent un montant global de **40,4 Mds €**, soit **40,6% du total** des engagements. L'Ile-de-France regroupe la part la plus importante avec 16,7% du total.

Pour ce type de locaux, le **montant unitaire moyen** des opérations est de **1,26 million €**. Il culmine à près de 1,8 million € en Haute-Normandie et n'atteint que 0,8 million € en Poitou-Charentes.

Les dix principales régions d'implantation  
(en nombre d'immeubles)



**Les 10 principales régions d'implantation regroupent 68% du nombre total de locaux industriels financés par crédit-bail immobilier**

\* Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

**Locaux industriels : données chiffrées selon l'implantation géographique**

	Montant par région du type de locaux considéré (millions € valeur 2006)	Part du type de locaux considéré		Nombre d'immeubles par région du type de locaux considéré (unités)	Part du type de locaux considéré		Montant moyen des engagements par région du type de locaux considéré (milliers €)
		Dans le montant total au niveau national de ce type de locaux (% du total général)	Dans le montant total de chaque région (% du total de chaque région)		Dans le nombre d'immeubles total au niveau national de ce type de locaux (% du total général)	Dans le nombre d'immeubles total de chaque région (% du total de chaque région)	
<b>Total</b>	<b>40 373</b>	<b>100,0%</b>	<b>40,6%</b>	<b>32 161</b>	<b>100,0%</b>	<b>50,9%</b>	<b>1 255</b>
Alsace	1 361	3,4%	50,3%	930	2,9%	49,9%	1 463
Aquitaine	1 902	4,7%	38,6%	1 548	4,8%	41,5%	1 229
Auvergne	1 161	2,9%	63,2%	1 218	3,8%	67,6%	953
Basse-Normandie	877	2,2%	58,3%	689	2,1%	55,5%	1 272
Bourgogne	1 565	3,9%	60,0%	1 702	5,3%	66,7%	919
Bretagne	3 531	8,7%	70,1%	3 035	9,4%	72,7%	1 163
Centre	2 862	7,1%	62,4%	2 020	6,3%	60,1%	1 417
Champagne-Ardenne	792	2,0%	51,0%	614	1,9%	49,0%	1 290
Franche-Comté	1 185	2,9%	67,0%	1 140	3,5%	70,5%	1 039
Haute-Normandie	1 585	3,9%	58,0%	885	2,8%	52,2%	1 790
Ile-de-France	6 756	16,7%	21,0%	4 082	12,7%	36,5%	1 655
Languedoc-Roussillon	989	2,5%	39,4%	991	3,1%	49,9%	998
Limousin	531	1,3%	63,7%	398	1,2%	61,4%	1 335
Lorraine	1 147	2,8%	41,6%	900	2,8%	42,2%	1 274
Midi-Pyrénées	1 759	4,4%	42,2%	1 417	4,4%	47,6%	1 241
Nord-Pas de Calais	1 578	3,9%	45,6%	949	3,0%	41,5%	1 663
PACA*	1 801	4,5%	29,7%	1 487	4,6%	38,8%	1 211
Pays de la Loire	1 818	4,5%	52,3%	1 884	5,9%	56,2%	965
Picardie	1 592	3,9%	54,7%	1 007	3,1%	54,8%	1 581
Poitou-Charentes	1 050	2,6%	45,9%	1 296	4,0%	56,7%	810
Rhône-Alpes	3 926	9,7%	49,1%	3 497	10,9%	54,2%	1 123
D.O.M.	604	1,5%	36,9%	472	1,5%	54,6%	1 279

\* Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

### 3. Cartographie 2006 : analyse par types de locaux

## Les locaux commerciaux

**Plus de 17 000 immeubles dont 83% hors Ile-de-France**

Avec **près de 17 200 immeubles**, les locaux commerciaux (magasins, supermarchés, hôtels, restaurants ...) représentent **27,2% du total** des engagements cumulés des vingt dernières années des sociétés de crédit-bail immobilier au plan national.

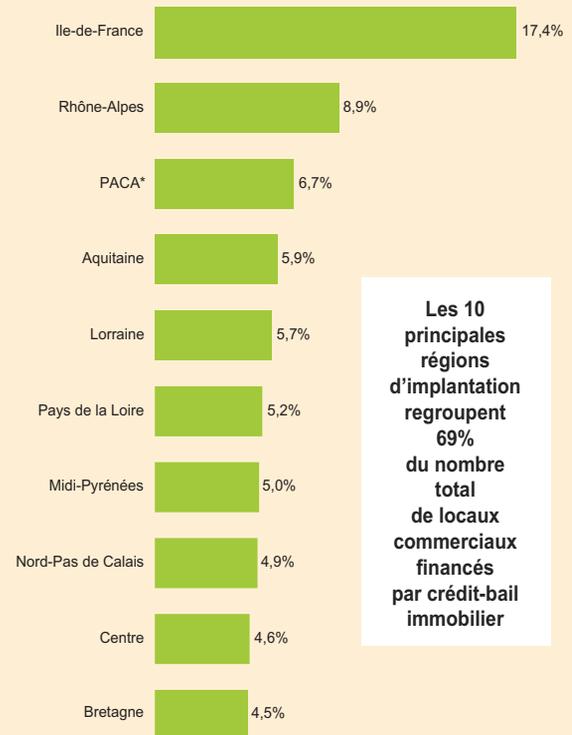
Sur le plan géographique, les dix principales régions d'implantation regroupent 69% du nombre total de locaux commerciaux, dont 17% pour l'Ile-de-France (part la plus importante) et 52% pour les autres régions. Au total, **83% des locaux sont situés hors Ile-de-France**.

La part relative la plus importante se situe en Lorraine où, sur 100 immeubles professionnels financés par crédit-bail immobilier, 46 sont des locaux commerciaux (cette proportion n'est que de 18 pour 100 en Bretagne).

Ces locaux représentent un montant global de **27,2 Mds €**, soit **27,4% du total** des engagements. La région Ile-de-France regroupe à elle seule près de 31% de ce total.

Pour ce type de locaux, le **montant unitaire moyen** des opérations est de **1,58 million €**. Il culmine à 2,8 millions € en Ile-de-France et n'atteint que 0,94 million € en Bretagne.

Les dix principales régions d'implantation (en nombre d'immeubles)



**Les 10 principales régions d'implantation regroupent 69% du nombre total de locaux commerciaux financés par crédit-bail immobilier**

\* Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

**Locaux commerciaux :**  
données chiffrées selon l'implantation géographique

	Montant par région du type de locaux considéré (millions € valeur 2006)	Part du type de locaux considéré		Nombre d'immeubles par région du type de locaux considéré (unités)	Part du type de locaux considéré		Montant moyen des engagements par région du type de locaux considéré (milliers €)
		Dans le montant total au niveau national de ce type de locaux (% du total général)	Dans le montant total de chaque région (% du total de chaque région)		Dans le nombre d'immeubles total au niveau national de ce type de locaux (% du total général)	Dans le nombre d'immeubles total de chaque région (% du total de chaque région)	
<b>Total</b>	<b>27 226</b>	<b>100,0%</b>	<b>27,4%</b>	<b>17 197</b>	<b>100,0%</b>	<b>27,2%</b>	<b>1 583</b>
Alsace	929	3,4%	34,3%	569	3,3%	30,5%	1 632
Aquitaine	1 331	4,9%	27,0%	1 018	5,9%	27,3%	1 307
Auvergne	532	2,0%	29,0%	449	2,6%	24,9%	1 184
Basse-Normandie	436	1,6%	29,0%	377	2,2%	30,4%	1 157
Bourgogne	701	2,6%	26,9%	585	3,4%	22,9%	1 199
Bretagne	719	2,6%	14,3%	768	4,5%	18,4%	937
Centre	1 020	3,7%	22,2%	783	4,6%	23,3%	1 303
Champagne-Ardenne	533	2,0%	34,3%	466	2,7%	37,2%	1 143
Franche-Comté	425	1,6%	24,0%	370	2,2%	22,9%	1 150
Haute-Normandie	573	2,1%	21,0%	464	2,7%	27,3%	1 234
Ile-de-France	8 423	30,9%	26,2%	2 996	17,4%	26,8%	2 811
Languedoc-Roussillon	891	3,3%	35,5%	553	3,2%	27,8%	1 612
Limousin	237	0,9%	28,4%	185	1,1%	28,5%	1 282
Lorraine	1 134	4,2%	41,1%	972	5,7%	45,6%	1 167
Midi-Pyrénées	1 307	4,8%	31,3%	858	5,0%	28,8%	1 523
Nord-Pas de Calais	936	3,4%	27,1%	844	4,9%	36,9%	1 109
PACA*	2 175	8,0%	35,8%	1 157	6,7%	30,2%	1 880
Pays de la Loire	882	3,2%	25,4%	894	5,2%	26,7%	987
Picardie	826	3,0%	28,4%	581	3,4%	31,6%	1 422
Poitou-Charentes	588	2,2%	25,7%	542	3,2%	23,7%	1 085
Rhône-Alpes	1 987	7,3%	24,9%	1 526	8,9%	23,6%	1 302
D.O.M.	642	2,4%	39,2%	240	1,4%	27,7%	2 673

\* Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

### 3. Cartographie 2006 : analyse par types de locaux

## Les locaux de bureaux

**Près de 7000 immeubles  
dont 63% hors Ile-de-France**

Avec **6 830 immeubles**, les locaux de bureaux constituent **10,8% du total** des engagements cumulés des vingt dernières années des sociétés de crédit-bail immobilier au plan national.

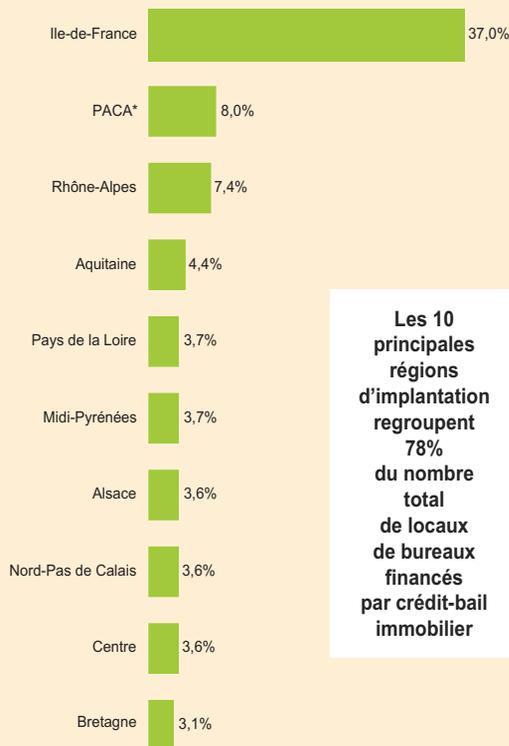
Sur le plan géographique, les dix principales régions d'implantation regroupent 78% du nombre total de locaux de bureaux, dont 37% pour l'Ile-de-France (part la plus importante) et 41% pour les autres régions. Au total, **63% des locaux sont situés hors Ile-de-France**.

La part relative la plus importante se situe en Ile-de-France où, sur 100 immeubles professionnels financés par crédit-bail immobilier, 23 sont des locaux de bureaux (cette part n'est que de 4 pour 100 en Auvergne).

Ces locaux représentent un montant global de **19,3 Mds €**, soit **19,4% du total** des engagements. La région Ile-de-France regroupe à elle seule 65% de ce total.

Pour ce type de locaux, le **montant unitaire moyen** des opérations est de **2,82 millions €**. Il culmine à 5 millions € en Ile-de-France et n'atteint que 1 million € en Champagne-Ardenne.

Les dix principales régions d'implantation  
(en nombre d'immeubles)



**Les 10 principales régions d'implantation regroupent 78% du nombre total de locaux de bureaux financés par crédit-bail immobilier**

\* Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

#### Locaux de bureaux : données chiffrées selon l'implantation géographique

	Montant par région du type de locaux considéré (millions € valeur 2006)	Part du type de locaux considéré		Nombre d'immeubles par région du type de locaux considéré (unités)	Part du type de locaux considéré		Montant moyen des engagements par région du type de locaux considéré (milliers €)
		Dans le montant total au niveau national de ce type de locaux (% du total général)	Dans le montant total de chaque région (% du total de chaque région)		Dans le nombre d'immeubles total au niveau national de ce type de locaux (% du total général)	Dans le nombre d'immeubles total de chaque région (% du total de chaque région)	
<b>Total</b>	<b>19 282</b>	<b>100,0%</b>	<b>19,4%</b>	<b>6 830</b>	<b>100,0%</b>	<b>10,8%</b>	<b>2 823</b>
Alsace	320	1,7%	11,8%	249	3,6%	13,4%	1 284
Aquitaine	464	2,4%	9,4%	302	4,4%	8,1%	1 536
Auvergne	93	0,5%	5,1%	70	1,0%	3,9%	1 327
Basse-Normandie	137	0,7%	9,1%	115	1,7%	9,3%	1 194
Bourgogne	189	1,0%	7,3%	155	2,3%	6,1%	1 222
Bretagne	385	2,0%	7,6%	213	3,1%	5,1%	1 806
Centre	386	2,0%	8,4%	244	3,6%	7,3%	1 581
Champagne-Ardenne	133	0,7%	8,6%	129	1,9%	10,3%	1 031
Franche-Comté	114	0,6%	6,4%	74	1,1%	4,6%	1 535
Haute-Normandie	273	1,4%	10,0%	194	2,8%	11,4%	1 408
Ile-de-France	12 568	65,2%	39,2%	2 525	37,0%	22,6%	4 978
Languedoc-Roussillon	210	1,1%	8,4%	157	2,3%	7,9%	1 340
Limousin	38	0,2%	4,6%	31	0,5%	4,8%	1 230
Lorraine	316	1,6%	11,4%	197	2,9%	9,2%	1 603
Midi-Pyrénées	352	1,8%	8,4%	251	3,7%	8,4%	1 404
Nord-Pas de Calais	525	2,7%	15,2%	246	3,6%	10,8%	2 136
PACA*	880	4,6%	14,5%	549	8,0%	14,3%	1 604
Pays de la Loire	339	1,8%	9,8%	253	3,7%	7,5%	1 341
Picardie	248	1,3%	8,5%	140	2,0%	7,6%	1 772
Poitou-Charentes	160	0,8%	7,0%	122	1,8%	5,3%	1 314
Rhône-Alpes	845	4,4%	10,6%	504	7,4%	7,8%	1 676
D.O.M.	305	1,6%	18,7%	110	1,6%	12,7%	2 776

\* Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

### 3. Cartographie 2006 : analyse par types de locaux

## Les autres locaux

**7000 immeubles  
dont 77% hors Ile-de-France**

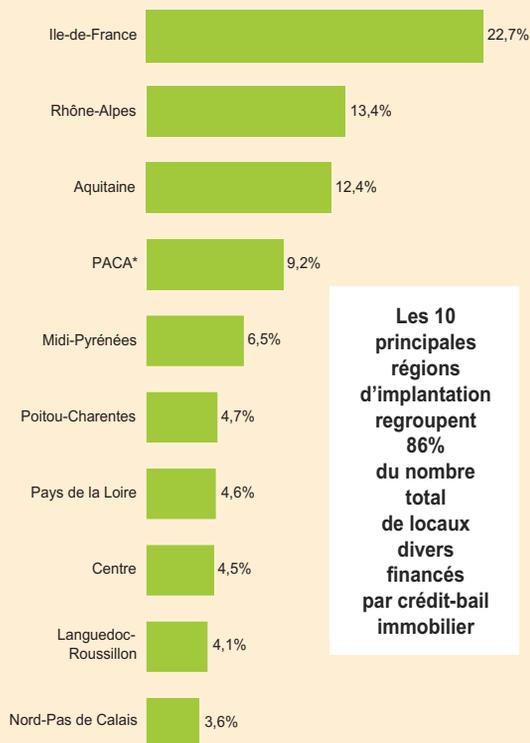
**6 951 autres locaux**, de nature variée, entrent pour **11% dans le total** des engagements cumulés des vingt dernières années des sociétés de crédit-bail immobilier au plan national.

Sur le plan géographique, les dix principales régions d'implantation regroupent 86% du nombre total, dont 23% pour l'Ile-de-France (part la plus importante) et 63% pour les autres régions. Au total, **77% des locaux sont situés hors Ile-de-France**.

Ces «autres locaux» représentent un montant global de **12,6 Mds €**, soit **12,6% du total** des engagements. La région Ile-de-France regroupe à elle seule 35% de ce total.

Pour ce type de locaux, le **montant unitaire moyen** des opérations est de **1,81 million €**. Il culmine à 2,8 millions € en Ile-de-France et n'atteint que 0,81 million € dans le Limousin.

Les dix principales régions d'implantation  
(en nombre d'immeubles)



**Les 10 principales régions d'implantation regroupent 86% du nombre total de locaux divers financés par crédit-bail immobilier**

\* Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

**Autres locaux :**  
données  
chiffrées selon  
l'implantation  
géographique

	Montant par région du type de locaux considéré (millions € valeur 2006)	Part du type de locaux considéré		Nombre d'immeubles par région du type de locaux considéré (unités)	Part du type de locaux considéré		Montant moyen des engagements par région du type de locaux considéré (milliers €)
		Dans le montant total au niveau national de ce type de locaux (% du total général)	Dans le montant total de chaque région (% du total de chaque région)		Dans le nombre d'immeubles total au niveau national de ce type de locaux (% du total général)	Dans le nombre d'immeubles total de chaque région (% du total de chaque région)	
<b>Total</b>	<b>12 582</b>	<b>100,0%</b>	<b>12,6%</b>	<b>6 951</b>	<b>100,0%</b>	<b>11,0%</b>	<b>1 810</b>
Alsace	97	0,8%	3,6%	117	1,7%	6,3%	832
Aquitaine	1 227	9,8%	24,9%	865	12,4%	23,2%	1 419
Auvergne	50	0,4%	2,7%	65	0,9%	3,6%	769
Basse-Normandie	54	0,4%	3,6%	61	0,9%	4,9%	884
Bourgogne	152	1,2%	5,8%	111	1,6%	4,3%	1 367
Bretagne	402	3,2%	8,0%	159	2,3%	3,8%	2 529
Centre	320	2,5%	7,0%	313	4,5%	9,3%	1 021
Champagne-Ardenne	94	0,7%	6,1%	45	0,6%	3,6%	2 096
Franche-Comté	45	0,4%	2,5%	34	0,5%	2,1%	1 322
Haute-Normandie	303	2,4%	11,1%	154	2,2%	9,1%	1 965
Ile-de-France	4 353	34,6%	13,6%	1 576	22,7%	14,1%	2 762
Languedoc-Roussillon	423	3,4%	16,8%	285	4,1%	14,4%	1 484
Limousin	27	0,2%	3,3%	34	0,5%	5,2%	806
Lorraine	163	1,3%	5,9%	64	0,9%	3,0%	2 542
Midi-Pyrénées	754	6,0%	18,1%	451	6,5%	15,1%	1 671
Nord-Pas de Calais	418	3,3%	12,1%	248	3,6%	10,8%	1 687
PACA*	1 213	9,6%	20,0%	638	9,2%	16,7%	1 902
Pays de la Loire	437	3,5%	12,6%	323	4,6%	9,6%	1 352
Picardie	245	1,9%	8,4%	111	1,6%	6,0%	2 207
Poitou-Charentes	487	3,9%	21,3%	326	4,7%	14,3%	1 495
Rhône-Alpes	1 232	9,8%	15,4%	928	13,4%	14,4%	1 328
D.O.M.	85	0,7%	5,2%	43	0,6%	5,0%	1 980

\* Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

MV